



## PIÈCES À FOURNIR

### MAJEURS

## Cartes d'identité

- Faire une pré-demande sur le site internet : [ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr)
- **Imprimer** cette pré-demande (le document doit s'intituler : «Récapitulatif de la pré-demande») et la présenter le jour du rendez-vous.

**ATTENTION, LA PRÉ-DEMANDE EST VALABLE 12 MOIS**

### Pièces à fournir selon la situation :

#### Première demande :

- Passeport en cours de validité si vous en possédez un,
- 1 photo d'identité de **moins de 6 mois**,
- Original + copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (Facture ou «Attestation de titulaire de contrat» d'eau ou d'électricité ou de gaz ou de téléphone ou d'internet) ou le dernier avis d'imposition.

#### Renouvellement :

- Carte Nationale d'identité. Si elle est périmée depuis plus de 5 ans, fournir un passeport si vous en possédez un en cours de validité ou périmé de moins de 5 ans,
- 1 photo d'identité de **moins de 6 mois**,
- Original + copie d'un justificatif de domicile de **moins de 3 mois** (Facture ou «Attestation de titulaire de contrat» d'eau ou d'électricité ou de gaz ou de téléphone ou d'internet) ou le dernier avis d'imposition.

#### Renouvellement en cas de perte ou de vol :

- 1 photo d'identité de **moins de 6 mois**,
- Original + copie d'un justificatif de domicile de **moins de 3 mois** (Facture ou «Attestation de titulaire de contrat» d'eau ou d'électricité ou de gaz ou de téléphone ou d'internet),
- Déclaration de perte ou PV de vol de la gendarmerie,
- 1 timbre fiscal de 25 €,
- Autre pièce à fournir : **Dernier avis** d'imposition + permis de conduire ou attestation CAF ou attestation de sécurité sociale (pas de Carte Vitale) ou attestation Pôle Emploi ou attestation recensement militaire, livret de famille des parents ou alors acte de naissance de **moins de 3 mois**.

**ATTENTION** → Pour les personnes hébergées, fournir une attestation d'hébergement + la pièce d'identité (**ORIGINALE**) et le justificatif de domicile de l'hébergeant.

Pour un changement d'Etat Civil, fournir le justificatif (jugement de divorce, acte de mariage de **moins de 3 mois**).

**Aucun dossier ne pourra être accepté sans les documents originaux**

# Passeports

- Faire une pré-demande sur le site internet : [ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr)
- **Imprimer** cette pré-demande (le document doit s'intituler : «Récapitulatif de la pré-demande») et la présenter le jour du rendez-vous.

**ATTENTION, LA PRÉ-DEMANDE EST VALABLE 12 MOIS**

## Pièces à fournir selon la situation :

### Première demande :

- Carte Nationale d'identité en cours de validité ou périmé de moins de 5 ans,
- 1 photo d'identité de **moins de 6 mois**,
- Original + copie d'un justificatif de domicile de **moins de 3 mois** (Facture ou «Attestation de titulaire de contrat» d'eau ou d'électricité ou de gaz ou de téléphone ou d'internet) ou le dernier avis d'imposition,
- 1 timbre fiscal de 86 €.

### Renouvellement :

- L'ancien passeport,
- 1 photo d'identité de **moins de 6 mois**,
- Original + copie d'un justificatif de domicile de **moins de 3 mois** (Facture ou «Attestation de titulaire de contrat» d'eau ou d'électricité ou de gaz ou de téléphone ou d'internet) ou le dernier avis d'imposition,
- 1 timbre fiscal de 86 €.

### Renouvellement en cas de perte ou de vol :

- 1 photo d'identité de **moins de 6 mois**,
- Original + copie d'un justificatif de domicile de **moins de 3 mois** (Facture ou «Attestation de titulaire de contrat» d'eau ou d'électricité ou de gaz ou de téléphone ou d'internet),
- Déclaration de perte ou PV de vol de la gendarmerie,
- Carte Nationale d'Identité ou
- Autre pièce : **Dernier avis d'imposition** + permis de conduire ou attestation CAF ou attestation de sécurité sociale (pas de Carte Vitale) ou attestation Pôle Emploi ou attestation recensement militaire ou livret de famille des parents ou alors acte de naissance de **moins de 3 mois**.

**ATTENTION** → Pour les personnes hébergées, fournir une attestation d'hébergement + la pièce d'identité (**ORIGINALE**) et le justificatif de domicile de l'hébergeant.

Pour un changement d'Etat Civil, fournir le justificatif (jugement de divorce, acte de mariage de **moins de 3 mois**).

**Aucun dossier ne pourra être accepté sans les documents originaux**